CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E160447** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE 24/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2016

Raison sociale : AJ ENERGY

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/05/2023

Capital : 100 000

1 AVENUE DES JONQUILLES
AVENUE DES JONQUILLES, 1, AVENUE DES JONQUILLES
44300 NANTES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Siret : 818 710 576 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 374386

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64265563

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64265563

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 06 30 95 86 36 **Fax :**

Portable : 06 30 95 86 36

Responsabilité légale :
SAVOURET GUILLAUME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : aj.energy44@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 891 442 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	03/09/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	4	15/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/09/2026 16:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E160447** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE **24/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2016
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/05/2023
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES

Siret : **818 710 576** **00013**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 374386
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64265563
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64265563
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **AJ ENERGY**

1 AVENUE DES JONQUILLES
AVENUE DES JONQUILLES, 1, AVENUE DES JONQUILLES
44300 NANTES

Téléphone : 06 30 95 86 36 **Fax :**
Portable : 06 30 95 86 36

Site Internet :
E-mail : aj.energy44@gmail.com

Responsabilité légale :
SAVOURET GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/09/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	15/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	15/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/09/2026 16:15

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.